

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

Date d'affichage
23/04/2026

Date de la convocation
13/04/2026

OBJET de la
DELIBERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA BARRE

Séance du 21 AVRIL 2026

L'an deux mil **deux mil vingt six, le vingt et un avril** à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Frédéric PAILLARD, Maire

Présents : Claude BAYLE, Sylvie BAYLE, Sylvain LHOMME, Vincent MARAUX, Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Alice ROBERT, Maryse SICLET, Fabienne TATIN FROUX, Jérémy ZANOTTI.
Absente excusée : Lydia PARGUEY qui donne pouvoir à Fabienne TATIN FROUX.

Secrétaire : Claude BAYLE

VOTE DU TAUX DES TAXES

Vu la nécessité de délibérer, avant le 30 avril, sur le taux des taxes à appliquer en 2026,

Vu la hausse des bases qui se fait mécaniquement chaque année

Considérant la proposition d'augmentation des taux entre 2 et 5% et les taux moyens des communes de la strate au niveau Départemental,

Le Conseil Municipal, après avoir échangé, procède au vote du pourcentage par 7 voix pour (Rudy MASRABAYE, Frédéric PAILLARD, Alice ROBERT, Sylvain LHOMME, Maryse SICLET, Lydia PARGUEY, Fabienne TATIN FROUX, 3 voix contre (Sylvie BAYLE, Claude BAYLE et Jérémy ZANOTTI) et 1 abstention (Vincent MARAUX) le taux d'augmentation de 3%.

Les taux suivants seront appliqués en 2026 :

Taxe Foncier Bâti : 38.35 %

Taxe Foncier Non Bâti : 18.85 %

Taxe d'Habitation : 13.26 %

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le/La secrétaire
Claude BAYLE



Le Maire
Frédéric PAILLARD



2026 | 013

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 23/04/2026

ID : 039-213900392-20260421-2026_D013-DE

